

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALON DE PROVENCE

I – Cadre général

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. A cet égard, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal du centre communal d'action sociale commune de Salon de Provence.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes du CCAS.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif du CCAS.

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées notamment au titre des prestations fournies à la population (crèche, animations, portage de repas,..), aux dotations versées par la commune et par différents financeurs (Etat, CAF, Conseil Départemental..).

Les recettes de fonctionnement ont représenté 6 570 575,57 € en 2023.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment la gestion des bâtiments du CCAS communaux, les achats de matières et fournitures diverses, les charges de personnel et les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté 6 110 693,24 € en 2023.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

LIBELLE	DEFINITION	CA 2023	LIBELLE	DEFINITION	CA 2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL	dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité	536 747,59 €	ATTENUATIONS DE CHARGES	Essentiellement les subventions de fonctionnement de la Ville, de la CAF et du Département	21 390,26 €
CHARGES DE PERSONNEL	dépenses de personnel	5 173 078,76 €	PRODUITS SERVICES.....	produit des usagers (crèche, seniors...)	583 106,07 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	Aide sociale et subventions associations	249 969,21 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Ajustement centimes pour le prélèvement à la source sur paie	1,18 €
CHARGE FINANCIERE	charges liées à la dette (ligne de trésorerie)	86,11 €	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	Produits par nature difficilement prévisible comme un remboursement d'assurance	7 109,07 €
CHARGE EXCEPTIONNELLE	Charges par nature difficilement prévisibles	5 441,75 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits des cessions de biens immobiliers essentiellement via site de vente aux enchères Agorastore	- €
PROVISION	Mise en réserve via des provisions	- €	PRODUITS DES CESSIONS		
DEPENSES REELLES		5 965 323,42 €	RECETTES REELLES		6 557 877,67 €
DEPENSES D'ORDRE		145 369,82 €	RECETTES D'ORDRE		12 697,90 €
TOTAL GENERAL		6 110 693,24 €	TOTAL GENERAL		6 570 575,57 €

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 459 882,33 € cumulé au déficit reporté de 2022 de -246 747,23 € soit un résultat excédentaire au 31/12/2023 de : 213 135,10 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on constate :

- Sur les charges à caractère général, une baisse de 11 % (-68 k€ entre 2022 et 2023). Des efforts ont été réalisés par les services pour compenser la hausse des dépenses de fluides (eau, électricité, combustibles) de + 54 k€
- Les dépenses de subventions concernant la petite enfance (crèche Croix Rouge et ADMR) se maintiennent au même niveau qu'en 2022
- La masse salariale affiche une baisse de - 6,44% par rapport à 2022 (- 427 k€). Cette baisse se justifie par le transfert des ALSH en année pleine en 2023 et cela malgré la hausse de la valeur du point d'indice réactualisé en juillet 2023 passant de 4,85€ à 4,92€. Le départ à la retraite des agents non remplacés confirme cette baisse

Concernant les recettes de fonctionnement, on constate :

- Une baisse des recettes issues de la tarification des usagers en lien notamment avec le transfert des ALSH à la commune en année pleine
- Une hausse des dotations et participations : hausse des recettes de la CAF sur le secteur petite enfance liée à l'optimisation des taux d'occupations dans les structures et hausse de la subvention versée par la commune pour permettre le retour à l'équilibre du CCAS en 2023.

- Les dotations et participations

Elles figurent en détail dans le tableau ci-dessous :

Financier	Objet	CA 2023
Préfecture	F.C.T.V.A	63 €
Commune de Salon de Provence	Subvention municipale d'équilibre	3 501 985 €
CAF	Financement fonctionnement structures petite enfance et ALSH	2 218 546 €
Conseil Départemental	Aide petite enfance, RSA, aide sociale	151 656 €
Caisse de Mutualité	Financement structures petite enfance	29 324 €
Commune de Saint Chamas	Participation dans le cadre du relais d'assistance maternelle territorial	3 484 €
Agglopoie Provence Eau	Aide versée suite impayés	1 794 €
Fiph	Aide aménagements postes de travail	5 061 €
Autres	Préfecture BDR, Caisse des Dépôts...	34 358 €
TOTAL		5 946 271 €

III – La section d'investissement

Les dépenses d'investissement regroupent :

- En dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, véhicules, biens immobiliers, études et travaux, remboursement d'avance de trésorerie.

Les dépenses d'investissement ont représenté 274 602,26 € en 2023.

- En recettes, les recettes d'équipement (subventions d'investissement, emprunt...) et les recettes financières (fonds de compensation de la TVA, fonds propres, produits de cessions des biens du CCAS...)

Les recettes d'investissement ont représenté 218 005,69 € en 2023.

Les dépenses et recettes de la section d'investissement :

LIBELLE	DEFINITION	CA 2023	LIBELLE	DEFINITION	CA 2023
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Dépenses permettant d'accroître le patrimoine de la collectivité	255 995,70 €	FONDS ET RESERVES	Subvention spécifique versée par l'Etat (FCTVA...)	13 712,84 €
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	Remboursement des cautions (logements temporaires..)	550,66 €	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Subvention versées dans le cadre de travaux par divers financeurs (CD13, CAF..)	52 800,00 €
			EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	Transfert en investissement d'une partie des excédents de fonctionnement pour financer les investissements	- €
			DEPOT ET CAUTIONNEMENT	Encaissement caution logement temporaire, boitiers télécommandes	765,03 €
			AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	ajustement comptable d'un dépôt et cautionnement non identifié dans le patrimoine	- €
DEPENSES REELLES		256 546,36 €	RECETTES REELLES		67 277,87 €
DEPENSES D'ORDRE		18 055,90 €	RECETTES D'ORDRE		150 727,82 €
TOTAL GENERAL		274 602,26 €	TOTAL GENERAL		218 005,69 €

L'année 2023 a généré un déficit d'investissement de – 56 596,57 € cumulé à l'excédent reporté de 2022 de + 402 816,13 € soit un résultat d'investissement au 31/12/2023 excédentaire de + 346 219,56 €.